



# FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire  
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : [fo@univ-st-etienne.fr](mailto:fo@univ-st-etienne.fr) – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

## CSA de l'UJM du 20 juin 2023 – Notes de CR

REMARQUES GENERALES DE FO ESR 42. ....	1
QUESTIONS DIVERSES POSEES PAR FO ESR 42 SUR L'AVANCEMENT DES ENSEIGNANTS ET LA PRIME DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS.....	2
PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU TELETRAVAIL SUR TSE. ....	2
PRESENTATION DE LA NOUVELLE GRILLE DES CONTRACTUELS SUITE A L'EVOLUTION DU SMIC AU 1 <sup>ER</sup> MAI 2023. ....	3
PRESENTATION DES DISPOSITIFS POUR PROCHES AIDANTS ET PARENTS D'ENFANT GRAVEMENT MALADES ET MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE DON DE JOURS POUR LES PERSONNELS BIATSS. ....	3
PRESENTATION DE LA CHARTE DEONTOLOGIE. ....	4
INFORMATION SUR LE BILAN DE PARCOURS DE FORMATION OBLIGATOIRE DES « NEC » (NOUVEAUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS).....	4
PRESENTATION DU PROJET DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES ET L'ORGANIGRAMME. ....	5
PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DE L'IUT DE ROANNE. ....	5
PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DU SCD. ....	5
PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DE LOGISTIQUE DE TREFILERIE.....	5
PRESENTATION DU NOMBRE DE PASSAGE DE CDD A CDI DEPUIS OCTOBRE 2022. ....	5
APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CSA DU 31/01, 27/92 ET 24/04.....	6
DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU PERSONNEL ELUS AU CSA POUR LE CONSEIL MEDICAL.....	6

### Remarques générales de FO ESR 42.

De manière générale, **FO ESR 42** constate que de très nombreuses réorganisations sont envisagées ou déjà mises en place.

Lors de ce CSA, ce ne sont pas moins de cinq réorganisations de services qui ont été présentées. Cela aurait pu être six car notre syndicat avait, une nouvelle fois, demandé la présentation de la réorganisation des services de la composante TSE, sans avoir été entendu.

Pour **FO ESR 42**, ce ne sont pas ces aménagements qui pallieront le manque criant de personnel à l'UJM. Ce ne sont pas de pléthoriques réorganisations qui empêcheront la dégradation des conditions de travail qui découlent de cette pénurie. **FO ESR 42 réclame la création de tous les postes nécessaires au bon fonctionnement de notre université. FO ESR 42 demande l'arrêt de l'augmentation des services aux usagers et des créations de formations sans qu'il n'y ait aucune création de postes de titulaires.**

## Questions diverses posées par FO ESR 42 sur l'avancement des enseignants et la prime des enseignants contractuels.

\* **Question de FO ESR 42.** *Nous vous réinterrogeons sur le fonctionnement de la « commission » des enseignants du secondaire pour les avancements et promotions. Quand la présentation promise au CSA sera-t-elle faite ?*

-> M. le Président. *Il n'y a pas de commission à proprement parler mais nous pourrions vous présenter le processus de collation des avis.*

-> Mme la DRH. *Cela pourrait être fait lors du CSA de septembre.*

\* **Question de FO ESR 42.** *Concernant la prime d'enseignement, le contrat des enseignants contractuels spécifie que leur prime est identique à celle des titulaires. Cette dernière a évolué, certes insuffisamment eut égard à la prime des enseignants-chercheurs (voir notre communiqué [« Les PRAG-PRCE ne sont pas des sous-profs »](#)) mais pas celle des contractuels. Quand la rectification sera-t-elle faite ?*

-> M. le Vice Président. *C'est à étudier mais il nous faudrait une compensation de la part de l'État.*

**Remarque de FO ESR 42.** Il est indiqué, dans les contrats des enseignants contractuels, que leur prime annuelle « est basée sur la prime d'enseignement supérieur versée aux enseignants du seconde degré ». Il faudra donc bien qu'il leur soit versé le bon montant de la prime. Notre syndicat le rappellera lors des prochains rendez-vous que nous aurons avec les ressources humaines.

\* **Intervention de FO ESR 42.** *Nous constatons aussi, dans certains contrats d'enseignants contractuels, une définition du service statutaire calculée de manière inacceptable avec 384 heures d'enseignement auxquelles sont rajoutées jusqu'à 1223 heures de tâches désignées à caractère « péri-pédagogique ». Le caractère péri-pédagogique n'étant aucunement défini, l'UJM y inclut une liste à la Prévert de tâches annexes. Pour FO ESR 42, les contractuels ne doivent avoir, tout comme les titulaires, aucune obligation pour ces tâches. FO ESR 42 rappelle qu'un service de 384 heures d'enseignement correspond déjà aux 1607 heures. Pire encore, certaines tâches qui entrent dans le cadre des heures référentielles, comme par exemple le suivi de stages, sont rajoutées comme des tâches dues dans le service statutaire. FO ESR 42 le dénonce, alors même que la présidence se félicitait lors du dernier CSA d'avoir rectifié « l'anomalie » qui excluait ces mêmes enseignants contractuels du référentiel. Notre syndicat espère vivement qu'il n'y ait pas un double discours et demande la rectification des contrats pour lesquels les obligations de service devront être établies aux 384 h d'enseignement réglementaires, tout comme pour les titulaires.*

## Présentation de l'organisation du télétravail sur TSE.

Présentation par Mme la Responsable Administrative de TSE. *Notre mission en école d'ingénieur nécessite une présence forte pour être à la disposition de nos usagers. Or, une part importante des personnels est à temps partiel. Pour mieux organiser l'activité de l'équipe BIATSS et améliorer la cohésion d'équipe, nous avons défini la règle de un jour de télétravail récurrent maximum par semaine.*

\* **Intervention de FO ESR 42.** *Pour notre syndicat, il n'y a pas de raison qu'il y ait inégalité entre les personnels de différents établissements. Nous souhaitons donc que la réglementation nationale soit respectée. Pour FO ESR 42, il est encore moins acceptable qu'il y ait inégalité entre les personnels d'une même université. TSE est une composante de l'UJM comme les autres. Nous demandons donc que la convention télétravail de l'UJM, dans le cadre de la réglementation nationale, y soit appliquée. Concernant l'organisation du télétravail à TSE, nous regrettons que la*

présentation au CSA soit faite après plus d'un an de mise en place et nous demandons un vote pour avis du CSA. De manière générale, nous demandons à la présidence d'agir pour qu'il n'y ait plus d'inégalité entre les composantes de notre université. Concernant TSE, notre syndicat a tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises (voir par exemple notre CR [ICI](#)) sur un mode de fonctionnement particulier. **Depuis bientôt un an, le directeur de TSE refuse de recevoir FO ESR 42.**

**VOTE : FO a voté contre, les autres organisations syndicales aussi.**

M. le Président. *Nous reviendrons sur ce point de manière plus générale. Il faut aussi entendre les directeurs de composantes qui m'expriment des besoins spécifiques. Une grande partie d'entre eux m'ont demandé des aménagements.*

**Remarque de FO ESR 42.** Notre syndicat est satisfait que ce point ait pu être mis à l'ordre du jour du CSA. Il a été **soumis au vote à l'initiative de FO ESR 42, avec l'approbation des autres organisations syndicales.** Si d'autres composantes de l'UJM ont adopté des règles particulières concernant le télétravail, nous encourageons les collègues à nous en faire part et nous demanderons une présentation au CSA. En ce qui concerne TSE, nous avons bien entendu et compris l'argumentaire de Mme la RA, mais **pour FO ESR 42, la véritable raison de la désorganisation du travail n'est pas le télétravail mais reste bien le manque de personnel.**

### **Présentation de la nouvelle grille des contractuels suite à l'évolution du SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2023.**

Présentation par Mme la DRH. *Nous avons été obligés de faire évoluer cette grille avec l'augmentation du SMIC.*

\* **Intervention de FO ESR 42.** *Ces nouvelles grilles ne permettent pas une véritable revalorisation des salaires dans un contexte de très forte inflation et de plus ceci « tasse » les grilles, le parcours total de carrière étant raccourci. Ces mesures restent largement insuffisantes et sont les conséquences de choix budgétaires que nous dénonçons.*

### **Présentation des dispositifs pour proches aidants et parents d'enfant gravement malades et mise en place du dispositif de don de jours pour les personnels BIATSS.**

Présentation par Mme la DRH adjointe.

\* **Intervention de FO ESR 42.** *Notre syndicat comprend bien qu'il s'agit du cadre national qui est appliqué à l'UJM mais nous souhaitons faire des remarques d'ordre général. L'institution continue à faire une grande distinction entre les absences pour enfants malades et celles pour aider les parents proches. Pourtant, avec le vieillissement de la population et le recul de l'âge de départ à la retraite, les agents ont, et auront dans l'avenir, de plus en plus de besoin de temps pour accompagner leurs proches. Or l'employeur, au lieu de donner des droits supplémentaires aux personnels, leur demande de mutualiser leurs droits individuels, si bien que c'est une réduction de droits à congés, même si elle est volontaire, pour ceux qui donnent. Au final, les personnels receivers des heures dépendent de dons de la charité de leurs collègues.*

**VOTE : FO s'est abstenu.**

## Présentation de la charte déontologie.

Présentation de Mme la DRH.

-> M. le Président. *La rédaction de cette charte est une commande de ma part. Le collège de déontologie s'est appuyé sur les textes de lois pour élaborer un recensement du cadre dans lequel nous devons tous exercer nos fonctions.*

**\* Intervention de FO ESR 42.** *Notre syndicat a déjà donné son avis sur le règlement intérieur du collège de déontologie lors du CT du 18 octobre 2021 (voir notre CR [ICI](#)). **FO ESR 42** indique, une nouvelle fois, sa grande réticence à l'encontre de toute instance de contrôle, tout dispositif ou toute charte qui viserait à réduire la liberté d'expression des agents. En particulier, **FO ESR 42** rappelle le principe d'indépendance pour les enseignants-chercheurs. Si cette charte de déontologie avait été soumise au vote, **FO ESR 42** aurait voté contre. En tout état de cause, **FO ESR 42** affirme que cette charte de déontologie ne peut pas être contraignante. Ses principes ne peuvent pas se substituer aux statuts de la fonction publique et redéfinir les droits et les devoirs des agents de l'UJM. Il ne doit pas y avoir de droit défini ni par l'établissement, ni par la composante de rattachement (voir, ci-dessus, notre intervention sur le télétravail à TSE).*

-> M. le DGS. *Cette charte n'a pas de valeur juridique. Nous en avons besoin pour aider les collègues à ne pas se mettre en difficulté.*

## Information sur le bilan de parcours de formation obligatoire des « NEC ». (nouveaux enseignants-chercheurs)

**\* Intervention de FO ESR 42.** *Une grande partie de la formation faite au NEC nous semble à l'encontre des principes qui fondent la profession et que nous défendons. Nous constatons que les NEC sont invités à utiliser, dans leur travail, de nombreux logiciels, dont la plupart n'ont pas été présentés aux élus du CSA/FS.*

**Remarque de FO ESR 42.** Ce point pourrait apparaître anecdotique, mais pourtant, la présentation au CSA nous semble obligatoire afin d'éviter une dégradation générale de notre travail avec, comme nous le déplorons, l'incitation à l'utilisation d'applications. Celles-ci peuvent **engendrer des surcroûts de travail** et leur usage presque imposé **empiète sur la liberté pédagogique, qui doit rester totale.**

**\* Intervention de FO ESR 42.** ***FO ESR 42** déplore que cette formation porte en grande partie sur des solutions qui permettront, à n'en pas douter, la diminution des heures de cours dans les maquettes pédagogiques et qui aboutiront à de fortes économies d'heures de cours et de postes pour notre université. **FO ESR 42** réaffirme son attachement à l'enseignement disciplinaire en présentiel. **FO ESR 42** demande à cette occasion, le maintien de toutes les heures d'enseignement dans les maquettes et **dénonce la réforme du DUT.***

**Remarque de FO ESR 42.** La réforme du DUT a fait passer les deux années de formation avec un total de 1800 heures d'enseignements à trois années avec un total de seulement 2000 heures. Cela représente, proportionnellement, une diminution de 26% des heures dans la maquette !

**\* Intervention de FO ESR 42.** *Nous constatons aussi qu'une partie de la formation des NEC est consacrée à l'évaluation des enseignements. A l'occasion de cette présentation, **FO ESR 42** dénonce l'organisation, par certaines composantes, d'évaluations des enseignements dont les modalités sont contraires aux décisions du conseil d'État. **FO ESR 42** rappelle que **seul l'enseignant intéressé doit avoir connaissance des résultats des évaluations des enseignements.** Enfin, une autre partie*

de la formation des NEC est consacrée à l'enseignement à distance. **FO ESR 42 redemande l'abandon de tous les cours à distance qui ont, par exemple, été utilisés pour contourner les grèves massives contre la réforme des retraites.**

### **Présentation du projet de la Direction Générale des Services et l'organigramme.**

Présentation par M. le DGS. *On reprend une commande de la gouvernance. Je souhaite faire évoluer la fonction de DGS qui était surtout basée sur des principes fonctionnels. Il y aura délégation d'un pôle « Ressources » au futur directeur adjoint. Le poste de DGS adjoint vient d'être ouvert et sera publié dans un mois, avec une phase de recrutement.*

### **Présentation de l'organigramme de l'IUT de Roanne.**

La présentation par Mme la RA de l'IUT de Roanne n'a pas pu avoir lieu pour des raisons techniques.

-> M. le Président. *La réorganisation à Roanne était nécessaire et a abouti à un IUT qui abrite d'autres formations, dont certains Master. Pour poursuivre cette réorganisation, je travaille avec la mairie de Roanne sur un projet de nouveau SCD.*

**Remarque de FO ESR 42.** Nous regrettons que la présentation n'ait pas pu être faite. D'une part, nous sommes interloqués par le fait qu'une seule responsable administrative se retrouve en charge de pas moins de quatre services : Pôles affaires générales, financières et RH, Service relation entreprises, Vie du Campus, Laboratoire et ingénierie. D'autre part, nous avons été alertés par des agents qui rencontrent des difficultés suite à la réunification de l'IUT et de l'ex CUR, avec une forte augmentation la charge de travail, parfois insoutenable, amenant à des arrêts maladie.

### **Présentation de l'organigramme du SCD.**

Présentation par Mme la Directrice par intérim. *Il s'agit simplement d'un changement de rattachement hiérarchique pour deux personnels, sans modification de leurs fonctions. Ce changement a apporté de la sérénité dans le travail et a permis de régler les conflits de manière immédiate, même si tous les problèmes n'ont pas été résolus.*

\* **Intervention de FO ESR 42.** *Nous aurions préféré que cela soit soumis au vote car cet organigramme ne reflète pas la réalité du fonctionnement de certains services au sein de la BU Tréfilerie. Deux agents qui appartenaient au DSU sont maintenant rattachés au service informatique documentaire. Il y a création d'un service transversal DSU au détriment d'un DSU local à Tréfilerie qui regroupait plusieurs agents. FO ESR 42 déplore cette disparition. Cette énième réorganisation du DSU ne palliera toujours pas au manque de personnel sur le site Tréfilerie. Pour FO ESR 42 les nombreux changements à la direction de ce DSU (4 changements de responsables en dix ans) résultent d'un manque de personnel qui a engendré des surcharges de travail pour certains agents qui se retrouvent avec des fiches de poste à rallonge.*

### **Présentation de l'organigramme du service de logistique de Tréfilerie.**

Présentation par Mme la Responsable du Patrimoine.

### **Présentation du nombre de passage de CDD à CDI depuis octobre 2022.**

Présentation par Mme la DRH.

**\* Intervention de FO ESR 42.** *C'est bien mais il n'y en a pas assez. FO ESR 42 demande que tous les CDD passent automatiquement en CDI au bout d'un an (et que ce ne soit pas seulement une « possibilité », comme annoncé lors du dernier CSA). FO ESR 42 rappelle sa revendication de titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent.*

**Approbation des procès-verbaux des réunions du CSA du 31/01, 27/92 et 24/04.**

**VOTE : FO a voté pour.**

**Désignation de deux représentants du personnel élus au CSA pour le conseil médical.**

Quatorze noms sont donnés par les organisations syndicales. Il n'y a pas eu de vote et donc pas d'ordre établi pour cette liste.

Le 21/06/2023

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CT](#)

[CHSCT](#)

[Syndicat national](#)